

## Ecole Sainte Bernadette 2 rue Albert Thomas 22000 Saint Brieuc 02 96 94 02 50



ecole.saintebernadette@wanadoo.fr

# Informations de rentrée Année scolaire 2019/2020

Nous reprenons le rythme scolaire après une pause estivale qui aura été, je l'espère, reposante pour chaque famille.

Il est de tradition de donner quelques devoirs du soir aux parents les premiers jours de l'année.

Merci de les faire consciencieusement même si cela demande du temps. Ces différents éléments sont importants pour le bon fonctionnement de l'école.

Ces documents sont à remplir et à retourner à l'école pour le vendredi 6 septembre 2019.

J'insiste sur les justificatifs de domicile qui doivent <u>être récents</u>. Pensez à éditer une facture électronique, une quittance de loyer, un avis d'imposition.

Tout au long de l'année nous partagerons ce que les élèves vivent sur le site de l'école. Cette année nous mettrons également sur le site toutes les informations relatives à la vie des classes et de l'école dans la rubrique «les classes » et sur la page d'accueil de notre site. Pensez à vous y référer régulièrement. Nous vous rappelons l'adresse : <a href="https://www.ecolesaintebernadette22.fr">www.ecolesaintebernadette22.fr</a>

Toute l'équipe éducative se joint à moi pour vous souhaiter une belle année scolaire!

Marie LE BORGNE

## Récapitulatif des formulaires nécessaires :

necapitalatii aes formalaii es necessaries :
☐ Une fiche de renseignements individuelle (pour chaque élève nouvellement inscrit). Pour les élèves
inscrits depuis plus d'un an, une fiche individuelle pré-complétée vous est remise, il suffit de corriger au
crayon rouge les informations si elles sont erronées. Il est tout de même nécessaire de compléter la fiche
concernant les renseignements médicaux.
☐ Une fiche d'autorisation de sortie – autorisation de diffusion de documents
☐ Un justificatif de domicile pour les briochins (datant du 25 août 2019 ou de septembre 2019)
☐ La demande et l'autorisation de prélèvement complétées et signées
☐ Un RIB pour le prélèvement des frais mensuels de scolarité, cantine, étude, garderie
☐ Le contrat de scolarisation complété et signé (un par élève)
☐ Le règlement intérieur de l'école signé (par tous les parents et par les élèves de primaire)

NB : Le justificatif de domicile, la demande de prélèvement et le RIB sont à remettre à l'enseignante de votre aîné. Merci.

#### Pour les nouveaux inscrits :

#### Merci de fournir les documents suivants :

- un certificat de vaccination ou la photocopie du carnet de vaccination.
- une photocopie du livret de famille (page concernant l'enfant et justifiant l'autorité parentale)
- un certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés ailleurs)

Merci de nous rapporter ces documents dans la pochette qui vous a été remise.

Bonne réception et bonne lecture de l'ensemble!

### **Horaires des cours:**

8h30 - 11h45

13h30 - 16h30

Rythme scolaire des 4 jours (pas de classe le mercredi).

## L'accès à l'école

Sur les heures d'ouverture de l'école c'est-à-dire de 7h30 à 8h30, de 11h45 à 11h55, de 13h20 à 13h30 et de 16h30 à 18h30, nous vous accueillons au niveau du grand portail.

En dehors des heures d'ouverture de l'école, les accès à l'école sont fermés, aussi merci de sonner à l'interphone situé à gauche du petit portillon de l'école, rue Jean Jaurès, un membre de l'équipe vous ouvrira. Pour la sécurité de vos enfants, merci de refermer le portillon derrière vous.

## Organisation pédagogique :

#### Les enseignantes :

Organisation pédagogique

PS: Mme Aurélie-Anne Roche

MS: Mme Marie Le Borgne (jeudi et vendredi)

Mme Sophie Delbart remplacée par Mme Marine Thouault (lundi, mardi)

GS: Mme Nadine Beaussan
GS-CP: Mme Rozenn Guillaume
CE1: Mme Bernadette Pedrono
CE1-CE2: Mme Sophie Bonnamy
CE2-CM1: Mme Gaëlle Pelletier
CM2: Mr François Gicquel

Poste d'adaptation : M. Erwan Merle

#### Le personnel:

Mme Isabelle JOUANNY (PS / garderie du matin/cantine)

Mme Sonia LE GUILLOU (MS/cantine/GS)

Mme Séverine PLANCHENAULT (GS-CP/surveillance de cour/ étude/garderie des CP-CE1 le soir)

Mme Sandrine DOUCHAIN (GS/cantine/ garderie des maternelles le soir/secrétariat)

Mme Maëva CARY (MS/surveillance de cour/étude/garderie des CE2-CM1-CM2 le soir)

## Justificatif de domicile

Comme chaque année nous avons besoin d'un justificatif de domicile **récent** (datant au maximum du <u>25 août 2019 ou de septembre 2019</u>) pour les briochins. Ce peut être une facture électricité, téléphone, les feuilles d'impôts; les factures électroniques sont également valables dans la mesure où votre adresse apparaît.

Merci de nous transmettre ce justificatif pour le 16 septembre.

## Les tarifs:

Afin d'éviter que trop d'argent circule dans l'établissement, nous vous encourageons à mettre en place **le prélèvement automatique** en complétant le formulaire d'autorisation de prélèvement (N'oubliez pas de joindre un RIB).

#### Scolarité (prix par mois sur 10 mois)

1 enfant : 29 € 3 enfants : 65 €

2 enfants : 54 € ½ temps en maternelle : 18 €

40 euros seront demandés en début d'année (2 x 20 euros) sur les relevés de frais de septembre et octobre pour l'achat des divers fichiers et fournitures pour les élèves du CP au CM2.

Depuis déjà trois années, nous avons confié à la société de restauration « *Elior Restauration Enseignement »*, le soin d'assurer les repas.

Vos enfants bénéficient chaque jour d'une alimentation qui sait associer saveurs et équilibre alimentaire.

Les repas de vos enfants sont fabriqués au sein des cuisines du Collège-Lycée Saint-Charles à Saint-Brieuc.

C'est auprès de fournisseurs locaux que la société *Elior Restauration Enseignement* a décidé de s'approvisionner pour assurer la restauration de vos enfants.

Le ville de St-Brieuc alloue aux écoles catholiques de St-Brieuc une aide à la restauration de 1€ par enfant briochin et par repas. Cette aide nous permet de maintenir le prix du repas à 3,85 €. Nous remercions la ville de St-Brieuc pour son soutien envers notre école.

Prix du repas : 3,85 €

La commande des repas se fait le jour même, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos enfants chaque matin.

Il est également demandé aux élèves de se munir **d'une serviette de table**. Celle-ci sera ramenée chaque fin de semaine à la maison.

**CCAS**: En fonction de leurs ressources des familles peuvent se rendre au CCAS pour l'obtention d'une aide à la restauration scolaire, les centres de loisirs, ....

(CCAS, Pavillon Bellescize, Place des Droits de l'Homme, du lundi au vendredi de 8 h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - 02 96 62 55 40 )

#### Etude et garderie

1 heure : 1,20€

Garderie le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h30.

Merci d'être respectueux des horaires et de prévenir en cas de retard au 02 96 94 02 50

Un dépassement horaire non signalé ou des retards répétitifs vous seront facturés 10 €.

#### **◆** Assurance scolaire:

L'école souscrit auprès de la Mutuelle St Christophe une assurance scolaire pour l'ensemble des élèves de l'école. Il s'agit d'une protection individuelle accident couvrant votre enfant 24h/24 et 365 jours par an pour les activités scolaires, extra-scolaires ou périscolaires et dans la vie privée.

A noter : l'attestation scolaire de votre enfant pour la rentrée 2019/2020 sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur l'Espace parents. Les garanties sont également consultables sur l'espace parents à l'adresse :

http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire

## **Quelques rendez-vous:**

- Vendredi 20 septembre à 18h15: inauguration de la nouvelle école maternelle avec chants des élèves et participation de tous les élèves de l'école. Nous donnons rendez-vous aux parents et aux enfants à 18h dans la cour des maternelles, de nombreux ateliers sont prévus. L'inauguration sera suivie d'un pot de l'amitié.
- **Mercredi 25 septembre à 18h30 à l'école** : Réunion APE dans la salle de réunion à l'étage sur la planification des opérations de l'année et le renouvellement du bureau.

## **Calendrier scolaire :**

Rentrée 2019 : Lundi 2 septembre 2019

Vacances de la Toussaint : vendredi 18 octobre – Lundi 4 novembre

Vacances de Noël: Vendredi 20 décembre – Lundi 6 janvier

Vacances d'hiver : Vendredi 14 février - Lundi 2 mars

Vacances de printemps: Vendredi 10 avril - Lundi 27 avril

Vacances d'été : Vendredi 3 juillet 2020

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

## **Communication:**

Sur notre nouveau site internet de l'école vous trouverez :

- les informations relatives à la vie de l'école, des classes, et de l'APE,
- les listes de fournitures pour la rentrée
- vous pouvez aussi nous contacter par mail via le site internet
- les menus de la cantine

Voici l'adresse : www.ecolesaintebernadette22.fr

Nous vous invitons aussi à vous abonner à **notre page facebook** afin d'avoir les dernières nouvelles et de recevoir les notifications concernant nos projets, la vie de l'école...

Vous pouvez trouver notre page sous le nom de : « Ecole Sainte Bernadette » ou à l'adresse suivante une fois connecté à votre compte facebook : https://www.facebook.com/Ecole-Sainte-Bernadette-1852134365024719/

N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : ecole.saintebernadette@wanadoo.fr.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles qui nous rejoignent!

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous, élèves et parents, enseignants et personnel d'éducation!